



MJC de Bussières
158 rue du 19 mars 1962
42510 Bussières

le 22 octobre 2023

à Bussières

PROCES-VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022

Dans les locaux de la MJC de Bussières le samedi 7 octobre 2023 à 10h

Personnes présentes : 10

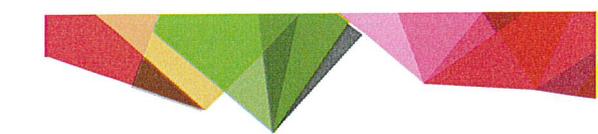
- Madame GAVORY Lucile (administratrice de l'association)
- Madame COUPAT Annick (administratrice de l'association)
- Monsieur BOUKAR Hassan (de l'association départementale des MJC de la Loire, membre de droit)
- Madame VERTAURE Régine (1^{ère} adjointe à la Mairie de Bussières)
- Madame ALIAGA Cathy (de la Mairie de Bussières)
- Madame PERRIN Cécile (de la MJC de Balbigny)
- Madame BRESSON Bénédicte (adhérente à l'association)
- Madame GAVINELLI Manon (salariée de l'association)
- Madame ROLLET Lauriane (salariée de l'association)
- Monsieur ENCINAS Pierre (directeur salarié de l'association)

Pouvoirs donnés : 2

- Monsieur MONCELON Gérard (Maire de Néronde)
- Madame LACROIX Isabelle (adhérente)

MJC BUSSIERES
158, rue du 19 Mars 1962
42510 Bussières
Tél. : +33 (0)4 77 27 39 60
Siret 343 029 997 00024 - APE 9499Z





Ordre du jour

- ✓ rapport moral
- ✓ rapport d'activité
- ✓ rapport financier
- ✓ montant des cotisations
- ✓ démissions
- ✓ Conseil d'Administration
- ✓ la MJC demain

Rapport Moral

Lecture du rapport moral par les 2 administratrices présentes

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité à mains levées.

Rapport d'activité

Présentation du rapport d'activité par le directeur salarié de l'association
Compléments apportés par les membres du conseil d'administration

Le rapport d'activité est réalisé sur l'année d'activité 2021-2022.
Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité à mains levées.

Rapport financier

Présentation du rapport financier par le directeur salarié de l'association
Présentation d'éléments financiers analytiques par activité.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité à mains levées.

Montant des cotisations

Cotisation familiale = 20€
Cotisation individuelle = 15€
Cotisation adolescent = 6€
Cotisation réseau MJC = 3€

Les montants des cotisations sont approuvés à l'unanimité à mains levées.

Démission

La démission d'Yvan GAYET, membre du conseil d'administration, est annoncée et actée via sa lettre de démission reçu le 21 septembre 2022.





Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé à ce jour de trois membres, renouvelés en 2021 pour 3 ans. Il est rappelé l'article 9 des statuts de l'association dans lequel il est précisé que le nombre d'administrateurs doit être au moins égal à trois. Le Conseil d'Administration attend la démission officielle de Madame COUZON Maryse, administratrice.

La MJC demain

Il est évoqué les difficultés actuelles rencontrées par les membres du Conseil d'Administration, en nombre insuffisant pour réaliser la totalité des projets de l'association. Madame COUPAT Annick déclare qu'elle souhaite pour l'instant poursuivre son engagement bénévole en tant qu'administratrice afin de ne pas abandonner les salariés à leurs sorts.

Il est évoqué les difficultés financières attendues dans les mois à venir, dans un contexte d'inflation et de revalorisation nécessaire des salaires des animateurs. En effet certains financeurs, et en particulier certaines communes, souhaitent baisser le montant de leurs subventions. D'autres communes refusent de verser le montant demandé par l'association, c'est-à-dire un montant au prorata des heures consommées par les enfants inscrits au centre de loisirs.

Fin de la réunion

La réunion prend fin vers 12h00.
Verre de l'amitié

Pour valoir ce que de droit, Bussières le 22 octobre 2023

Procès-Verbal rédigé par Lucile Gavory et Annick Coupat – Membres du Conseil d'Administration Collégial

Signature

L. GAVORY


Signature

A. COUPAT


MJC BUSSIÈRES
158, rue du 19 Mars 1962
42510 Bussières
Tél. : +33 (0)4 77 27 39 60
Siret 343 029 997 00024 - APE 9499Z

